



Bulletin n°53 de la section académique du Syndicat National
de l'Education Physique-FSU - janvier 2022

Expéditeur
SNEP-FSU
14 rue Papu
35000 Rennes

**LE SNEP BRETAGNE VOUS
SOUHAITE
UNE BELLE
ANNEE
2022**

**POUR
4h d'EPS**

4h d'EPS
durant toute la scolarité

*Ce bulletin est le dernier que reçoivent
les collègues non à jour de leur cotisation 2021-2022*



Avant de se montrer outrancier, grossier et volontairement diviseur (article du Parisien contenant le très détestable « Les non-vaccinés, j'ai très envie de les emmerder » a été lu et relu post interview...), le président Macron au détour d'une petite phrase lors de ses vœux présidentiels le 31 Décembre, avait déjà pris quelques libertés avec les fondements de notre constitution et pousser encore un peu plus la provocation dans la division !

En déclarant « Les devoirs valent avant les droits », Emmanuel Macron fait ressurgir des vieux fantasmes plus proches de l'Ancien Régime en opposition totale à l'héritage émancipateur de la Révolution Française.

Non content d'avoir détruit, pendant 5 ans, nombre de droits des fonctionnaires notamment, il relance, mine

de rien la petite musique des tenants de la réécriture du texte fondateur en « Déclaration des droits et des devoirs de l'homme ».

Moyennement surprenant pour un président qui déclarait en 2015, alors ministre de l'économie :

« Il y a dans le processus démocratique et dans son fonctionnement un absent. Dans la politique française, cet absent est la figure du roi » 8 Juillet 2015. Hebdomadaire le 1.

Non, ne lui en déplaise ! les devoirs ne valent pas avant les droits sauf à vouloir remettre en cause les termes mêmes de la déclaration des droits de l'homme.

Les sociétés démocratiques reposent sur l'existence de droits égaux de citoyens libres qui constituent le peuple d'où émane la souveraineté. Chacun y a des devoirs qui, sans qu'il soit nécessaire de les préciser autrement, répondent à ses droits universels.

Beaucoup objectent que les devoirs découlent des droits. Nous en sommes !

Comme nous le déclinons et le rappelons à tous. Nos collègues lors de nos stages et autres formations syndicales, nous avons des droits et, bien sûr aussi des devoirs afférents.

Le moment est grave. Nous vivons l'épidémie depuis presque 2 ans. Les personnels sont épuisés, exaspérés, en colère de cette gestion de crise.

La responsabilité du ministère et de ce gouvernement est engagée. Plutôt que de diviser et de cliver dans l'optique de l'élection présidentielle, nos gouvernants feraient mieux de remplir leurs devoirs à eux ! :

Investir pour sécuriser les établissements scolaires et leur permettre de rester ouverts en minimisant les risques pour la santé des élèves, des personnels et de leurs familles

Investir massivement dans le système d'Education, afin notamment, de lutter contre les inégalités sociales, d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage de millions d'élèves et de milliers de personnels

Programmer, sans plus attendre, un collectif budgétaire pour doter en équipements de protection les personnels et recruter en moyens humains : titulaires, remplaçant.es.

Quoiqu'il en soit, nous vous souhaitons une bonne année pleine d'échanges, de mobilisations, de revendications, de luttes pour faire en sorte, notamment, de regagner le moment venu les droits historiques des fonctionnaires que ce gouvernement a détruits et en conquérir des nouveaux.

Alain Billy, Olivier Leroy, Sami Hamrouni
Co-secrétaires académiques

SOMMAIRE

Edito	p. 2
Equipements	p. 3 à 5
• Audience Conseil Régional BZH	
• Travail SNEP BZH, ex. du lycée Colbert (56)	
Amiante	p. 6
Formation - stage danse 35	p. 6-7
Bifurcation écologique	p. 7
Emploi	p. 8
Savoir nager - bassins mobiles natation	p. 9
Congrès SNEP	p. 9
Syndiquons-nous, groupons-nous	p. 10
Santé - Sédentarité « inverser les courbes »	p. 11
Equipements - Echos du 56	p. 12
Corpo - stage TZR, non titulaires	p. 12-13
• stage TZR, non titulaires	
• stage mutation Inter	
Egalité professionnelle	p. 13
Santé - CHSCTA	p. 14
Corpo - affaires juridiques	p. 15-16
Jeunesse et Sports	p. 16
STAPS - #stapsoubliés	p. 17
Corpo - Bilan RDVC et recours	p. 18-19
4h d'EPS - Semaine de l'EPS	p. 19
Syndicalisation	p. 20

Entrevue SNEPFSU BZH - Conseil Régional

Lundi 13 décembre 2021

Équipements

Présents pour le SNEPFSU :

Alain Billy et Olivier Leroy

Présent.es pour le Conseil Régional :

Mme Pellerin, Vice-Présidente Lycée et Familles, M. Pouliquen, Vice-Président Sports, M. Grall, Direction de l'éducation, des langues de Bretagne et du sport (DELS), M. Le Bour, Chargé de mission auprès du Président de Région



Dans le cadre de nos rencontres régulières avec le Conseil Régional et avant le lancement imminent de notre grande enquête recensement de la qualité des installations sportives en Bretagne (début 2022, un bulletin spécial vous détaillera l'enquête et la procédure retenue), nous avons sollicité une entrevue autour de 4 dossiers :

- 1- Dossier Equipements Lycée
- 2- Dossier Aide à la pratique des APPN en EPS et en AS
- 3- Dossier Sport Scolaire
- 4- Dossier Natation, la question du « Savoir Nager »

1- Dossier Equipements

Bien que la maîtrise d'œuvre de la majorité des constructions soit assurée par les communes, nous souhaitons un engagement plus conséquent de la part du futur Conseil Régional tant sur le cahier des charges en terme de rénovation ou construction mais aussi pour veiller à réduire ces inégalités d'accès pour la pratique des différentes activités sportives, supports de nos enseignements.

Nous leur avons rappelé nos revendications :

- Veiller à ce que les nouveaux établissements (en construction ou rénovation) soient pourvus des installations sportives nécessaires.
- Engager un plan de rattrapage pluriannuel, pour les établissements en déficit d'installations pour l'EPS et le sport scolaire, un plan de réhabilitation des installations intra-muros existantes en augmentant autant que possible les surfaces couvertes.
- Elaborer un schéma directeur de construction de piscines, en liaison avec les Départements et les Collectivités Territoriales, débouchant sur une programmation de structures nouvelles permettant l'accès à tous les élèves au « savoir nager ».
- Conditionner les aides financières accordées aux maîtres d'œuvre (communes principalement) à la mise en place d'un comité de pilotage associant les éta-

blissements mais aussi et, surtout, les enseignant.es d'EPS, seul.es technicien.nes de l'EPS scolaire, dès le début du projet afin d'améliorer la prise en compte des besoins scolaires (60 à 70% du temps d'utilisation des équipements) dans le cahier des charges.

- La mise en place d'un Groupe de travail : Conseil Régional – SNEP – Rectorat (IA-IPR EPS) autour de la mise à jour du Référentiel Régional Equipements.

Bilan :

Nous leur avons fait part de notre travail commun SNEP-FSU / IA-IPR EPS sur un référentiel EN Rennais Equipements et sur la nécessité de réunir un Groupe de travail Région - IA-IPR EPS - SNEP pour pouvoir le partager et le travailler avec les collectivités de rattachement. (Région dans un 1er temps puis CD dans un 2ème).

Notre proposition semble coïncider avec celle engagée par la Région autour du « Lycée du futur ».

Un Groupe de travail SNEP-REGION-IA-IPR-EPS se tiendra début 2022 pour revisiter le référentiel Région Equipements (Requalification Unité de travail EPS, Adéquation nombre d'UT à la taille des EPLE, Intégration de critères environnementaux, redéfinition de la méthodologie de concertation avec conditionnement des aides aux collectivités en fonction de critères en lien avec les besoins EPS exprimés par les collègues et au regard de ce nouveau référentiel) et l'étendre aux petites salles.

Nous avons profité de l'entrevue pour faire un point d'étape (à des degrés divers : Demandes exprimées, Projet d'étude, chantiers en cours ou livrés) sur les 17 situations repérées prioritaires dont 6 qualifiées de « **POINTS NOIRS** » :

22 : Lycées Saint Quay Portrieux, **Pavie Guingamp**, Dinan, LP Rosa Parks Rostrenen

29 : Lycées Ronarc'h, Iroise, **Kerichen Brest**, **Cornouaille Quimper**, Kerneuzec Quimperlé

35 : Lycées Bréquigny, Descartes, Zola Rennes, **Liffré**

56 : **Lycée Colbert Lorient**, LTA Saint Jean Brévelay, Ploermel

N'hésitez pas à nous contacter si vous estimez que votre établissement devrait figurer dans cette liste.



2- Dossier Aide à la pratique des APPN en EPS et en AS

Le développement de l'EPS, du Sport Scolaire (UNSS) et du Sport en général, d'autant plus à l'aune de la crise sanitaire actuelle, nécessite inévitablement de repenser leur place, leur considération et aussi leur financement dans toute leur diversité. La région met en place une politique dans ces domaines que nous souhaitons interroger et pour laquelle nous avons rappelé les revendications suivantes :

- Attribuer dans chaque lycée des Dotations d'Accès aux Équipements Sportifs suffisantes et prenant en compte les Activités Physiques de Pleine Nature pour que soit possible un enseignement d'une EPS de qualité, diversifiée et la mise en place de nos programmes nationaux d'EPS.
- Flécher un dispositif d'aide aux APPN permettant le recueil de subventions régionales mais aussi municipales, inter communales (cf dispositif en collège).
- Financer la prise en charge systématique des frais de déplacements chaque fois qu'une classe doit se déplacer à plus de 800 mètres (soit 12 min à pied pour rejoindre nos salles de classes). Intégrer dans ces déplacements l'accès aux sites permettant la pratique d'Activités Physiques de Pleine Nature.

Bilan :

La Région avait, il y a quelques années, étudié la possibilité d'un axe supplémentaire « Sport » au dispositif Karta mais n'avait pas retenu l'idée de crainte de voir les demandes trop nombreuses.

Mme Pellerin et M. Pouliquen se sont engagés à retravailler cette question dans toutes les dimensions suggérées avec, notamment, l'idée d'un dispositif légitimant et favorisant le financement des APPN en EPS et en AS.



3- Dossier Sport scolaire

Le sport scolaire en général et, particulièrement en Lycée et Lycée Professionnel souffre du fonctionnement dégradé depuis 2 ans

en raison du contexte sanitaire. L'urgence est à favoriser le retour des lycéens et lycéennes dans les AS et à soutenir la structure. 2 revendications :

- Renforcer l'aide au fonctionnement du sport scolaire dans un contexte où certaines mairies ont rendu les installations payantes pour l'organisation de compétitions organisées par l'UNSS.

- Mettre en place un « chèque-sport » de 20€, destiné à aider à l'achat d'une licence UNSS pour chaque lycéen.ne qui souhaite se licencier à l'association sportive de son lycée.

Bilan :

La question de l'aide aux familles pour faciliter l'accès ou le retour des élèves à l'AS, surtout dans le contexte, est intéressante mais la mise en œuvre est rendue difficile notamment à cause des différences de fonctionnement UNSS - UGSEL.

La Région vient d'attribuer une subvention de 65 000 Euros à la Direction Régionale UNSS en raison du fonctionnement dégradé de ces 2 dernières années dû au contexte.

Ces questions seront discutées au prochain Conseil Régional UNSS du 24 Février 2022.

4- Dossier Natation : la question cruciale et spécifique de l'accès au Savoir Nager

L'accès au SAVOIR NAGER étant une question de santé et d'utilité publique, ainsi qu'une priorité nationale dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, nous avons rappelé notre demande de nécessaire mise en place, de



notre point de vue, d'un véritable Plan « Savoir Nager » avec 2 propositions :

- Construire de nouvelles piscines sur l'ensemble du territoire pour augmenter les créneaux pour-tou.t.es, Collégien.es mais aussi Lycéen.es.
- Rénover celles qui ont vieilli, faire en sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins des utilisateurs.
- Développer la gratuité de l'accès aux piscines pour les scolaires. Véritable enjeu de santé publique.

Bilan :

Le constat est partagé par la Région.

M. Pouliquen s'est engagé à porter l'exigence d'un nouveau schéma directeur Piscine dans le cadre du Plan Sportif Territorial de Juillet 2022 dans le cadre de la Conférence Régionale du Sport (Déclinaison régionale de l'Agence Nationale du Sport).

Alain BILLY



La Région de déplace au Gymnase du Lycée Colbert à Lorient - Rencontre Région - SNEP - équipe EPS du lycée

Équipements

Suite à une interpellation d'enseignant.es de l'équipe d'EPS du Lycée Colbert, le **SNEP-FSU Bretagne** avait sollicité le Cabinet du Président de Région pour qu'un véritable point de situation du Gymnase du Lycée Colbert soit effectué in situ.

La rencontre a eu lieu le Jeudi 9 Décembre en présence de :

Gaëlle Le Stradic, élue régionale membre du CA, Virginie Bourdet, référente lycée à la Région et Pierre-Guillaume Collin de la subdivision 56.

Mme Mangenot, Provisseuse du Lycée, M. Abgrall, Provisseur-adjoint du lycée

Cendrine Pharamond et Hélène Nizan pour l'Equipe EPS.

Alain Billy pour le SNEP-FSU.

Un échange nourri et la visite du gymnase ont permis de dresser un bilan sur la sécurité, la salubrité mais aussi sur la qualité pédagogique de l'installation.

Ce gymnase, vieux de 62 ans, ne répond absolument plus aux exigences de l'enseignement et de la pratique d'une EPS moderne pour les élèves comme pour les enseignant.es (qualité et quantité des Unités de Travail, phonique, thermique, pratique, hygiénique). Des études officielles en attestent.

Seule l'ingéniosité, l'adaptabilité des collègues et le travail des agents de surface de la Région permettent de rendre l'outil acceptable.

La situation n'est pas nouvelle mais devient de plus en plus prégnante et évolue. Des courriers datant de 2007 puis de 2012 (!) ont été retrouvés dans les archives du CA demandant, à l'époque la rénovation du gymnase Colbert. Jusqu'à aujourd'hui où les motions en CA demandent, désormais, logiquement

la démolition-reconstruction de l'Installation.

Alors que la Région tentait de répondre par la mutualisation de l'installation voisine du Lycée Marie Le Franc, la question de la démolition-reconstruction et de la couverture de la piste (créant de nouveaux espaces de pratiques au-dessus) a clairement été mise sur la table.

URGENCE

Dans l'attente de décisions qu'il nous faudra suivre avec les collègues, des travaux indispensables et urgents doivent être réalisés pour tenter d'améliorer quelques aspects jugés dangereux pour tou.t.es (isolation phonique, travaux électriques, travaux d'étanchéité...).

Le SNEP-FSU Bretagne a relayé ces propositions auprès de Mme Pellerin et M. Pouliquen (Vice-Pdt.e Lycée et Sport) lors de l'audience du 13 Décembre (lire article pages 3 et 4).



Visite du Gymnase Colbert. Région-SNEP-Equipe EPS.
Jeudi 9 Décembre 2022

Alain BILLY



Le sujet de l'amiante de retour dans nos gymnases !

Amiante

Le 24 octobre dernier, le gymnase du collège Saint-Exupéry de Vannes a été détruit par un incendie. Dès le lendemain, à la demande de la mairie de Vannes, les collègues d'EPS sont venu.es dans le gymnase récupérer le matériel encore utilisable avec l'objectif de le répartir dans les installations sportives trouvées en secours pour poursuivre l'année.

Au retour des vacances d'Automne, ils.elles ont eu la très mauvaise surprise d'apprendre que ce matériel avait sans doute été souillé par les poussières d'amiante qui se sont dégagées des plaques de fibre-ciment constitutives du toit.



Visiblement, ni les services de la mairie, ni le chef d'établissement, ni les collègues n'avaient connaissance de la présence d'amiante dans le toit du gymnase. Pourtant, depuis 1996 (25 ans !), la loi fait obligation au propriétaire de réaliser le Diagnostic Technique Amiante pour tous les bâtiments

dont le permis de construire a été délivré après le 1^{er} juillet 1997, « document de traçabilité des repérages et d'information des personnels et usagers », « à conserver dans les établissement et les services, sans limitation de durée, ... » (« Amiante, Guide de prévention » présenté au CHSCT Ministériel le 5 septembre 2019). Immédiatement alerté, le SNEP est entré en contact avec le Directeur des Services de l'Education Nationale du Morbihan et rédigé un courrier au Recteur pour demander :

- Le remplacement rapide du matériel inutilisable et nécessaire à la poursuite de l'enseignement de l'EPS (après inventaire de l'équipe EPS)
- Qu'un examen médical soit organisé pour nos collègues d'EPS et que soit engagé un suivi précis de leur santé sur le long terme

Stage Danse Contemporaine



Vendredi 10 décembre 2021, au Collège Les Ormeaux de Rennes, 25 collègues EPS de collèges et de lycées se sont réunis à l'initiative du SNEP-FSU pour un stage APSA d'une journée en danse contemporaine intitulé « **Apprendre en danse en EPS : du mime à l'action symbolique...** ».

Le sujet a été également évoqué au CHSCT du 25 novembre ainsi qu'au CDEN du vendredi 3 décembre.

La même semaine, le SNEP était également informé de la fermeture du gymnase J. Macé de Saint-Brieuc en raison, visiblement, de la présence d'amiante. Aucune autre information n'ayant été fourni ni aux collègues d'EPS, au chef d'établissement, c'est le flou pour le moment et les collègues bricolent dehors, dans des installations de secours non adaptées, ...

Ces deux cas, sont l'occasion pour le SNEP Bretagne de (re)faire la demande d'information sur la présence éventuelle d'amiante dans les locaux servant à l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et l'animation du Sport Scolaire. Nous avons demandé à être destinataire, au titre de membre du CHSCTA, des Dossiers Techniques Amiante (DTA) pour l'ensemble des installations sportives fréquentées par les élèves de l'académie. Nous avons proposé qu'à partir de l'année scolaire 2022-2023, les DTA de chaque installation soient ajoutés, comme document annexé aux conventions tripartite signées chaque année entre l'EPLE, utilisateur, le propriétaire de l'installation et la collectivité de rattachement (Conseil Régional ou Conseil Départemental), afin que les chefs d'établissement et nos collègues puissent avoir connaissance des diagnostics amiante effectués. Cette disposition fait d'ailleurs partie des obligations rappelées dans le Guide Amiante du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse de septembre 2019) : « Le DTA doit être réalisé et mis à jour par le propriétaire ; il est communiqué aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement et aux chefs de service, ainsi qu'aux personnes chargées d'organiser ou effectuer des travaux sur les bâtiments. »

Dans sa réponse à notre interpellation, le recteur nous dit avoir missionné Mme Macé, conseillère prévention académique et M.Coquet, IA-IPR EPS pour nous apporter tous les éléments de réponse lors de notre prochaine viso-conférence SNEP/IA-IPR EPS du 18 Janvier 2022.

Olivier LEROY



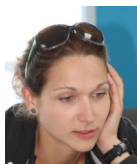
L'objectif était la construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité a été traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique

autour des enjeux professionnels et syndicaux qui nous animent.

Le nombre de collègues présent.es, leur satisfaction, la

richesse des échanges sur le métier, autour des formes et des contenus d'enseignement de cette activité en EPS, nous prouvent une nouvelle fois les besoins et les attentes de la profession sur des contenus propres et des outils fonctionnels à l'enseignement. Nous mesurons le décalage entre ces attentes et l'offre réduite du PAF dédiée à nos contenus disciplinaires propres.

Estelle Lechardeur



La Bifurcation Ecologique (BE) dans notre académie

*Bifurcation
Ecologique*



Le congrès national début décembre a adopté la motion BE, une première pour le SNEP-FSU. Celui-ci, au sein de la FSU, entend peser dans ce nouveau défi que représente l'Ecosyndicalisme sur les questions climatiques et de justice sociale, afin d'être force de propositions

pour notre métier.

Ainsi, comme s'en fait l'écho le bulletin national n°994 de Décembre, « la motion regroupe les multiples enjeux et thématiques propres notamment à l'exercice de notre métier et propose des actions et des solutions pour tendre vers plus de sobriété : équipements sportifs, transports et mobilités douces, sport scolaire, matériel pédagogique, formation initiale, grands évènements sportifs et notre fonctionnement syndical »

L'académie de Rennes participe, avec la présence de militant.es dans le groupe BE national, aux réflexions à mener et partage avec les autres académies et bureaux les actions déjà mises en œuvre dans notre fonctionnement pour plus de sobriété. Comment cela se traduit-il concrètement?

Dans l'organisation de l'activité syndicale :

- Depuis 2 ans, tous les bureaux académiques se tiennent à la FSU à Rennes avec l'objectif de créer les conditions d'utilisation optimales des transports en commun (train et bus) et de réduire les déplacements individuels en voiture.
- Lors de nos stages et réunions internes, des choix d'organisation ont été pris et généralisés afin de limiter notre empreinte carbone : plus de bouteilles plastiques, plats apportés

par les militants ou cuisine collective en grand contenant (plus d'emballages plastiques individuels ni vaisselle, et gobelets jetables), nourriture bio et de saison.

- Le choix du matériel reconditionné pour équiper les militants qui en ont besoin, remboursement des frais de déplacements soumis à covoiturage pour être indemnisé, utilisation d'un cloud pour les partages de documents pour réduire les envois groupés de mails avec pièces jointes et réduire les impressions papier etc...

Au secteur équipement :

Les militant.es académiques travaillent activement avec les conseils régional et départementaux et les IA-IPR-EPS au sujet des installations sportives pour que les préconisations du SNEP en termes de sobriété énergétique fassent partie intégrante du référentiel de travail des collectivités. A ce sujet, un nouveau Référentiel en Equipements Sportifs et Transition Environnementale du SNEP (le R.E.S.E.T) sortira mi-janvier : il démontre comment la recherche de sobriété n'altère absolument pas les conditions d'enseignement dans des équipements presque neutres en émissions carbone. Le SNEP Bretagne compte également faire suivre aux entreprises locales fournisseuses de matériel, les propositions du SNEP national. Bulletin national n°993 Nous sommes bien conscient.es que la lutte contre le réchauffement climatique doit passer avant tout par des décisions politiques fortes et des financements à la hauteur des enjeux. Mais il importe également que par nos actions et fonctionnements, nous relayions les questionnements de la profession, agissions de façon responsable et portions plus largement dans nos revendications l'urgente et nécessaire Bifurcation Écologique.

Linda VESCHETTI



Une situation anxiogène, par le variant Omicron, mais aussi et surtout par le virus néo-libéral !

Emploi

Si vous le voulez bien, nous allons faire un petit test : imaginez vous en décembre 2020, après 9 mois de pandémie mondiale et 2 confinements... Par magie, vous avez le pouvoir d'influer directement sur le vote du budget 2021 (fin décembre au parlement) pour les ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale. Que faites-vous ?

Pour la Santé :

- Choix A : je supprime encore des lits d'hôpitaux (après les 17 600 supprimés depuis 2017¹) et continue la politique d'austérité en cours depuis 15 ans. J'en profite pour souhaiter la bonne année aux malades qui se rendent aux urgences en leur faisant payer 20€, à partir du 01/01/2022²

- Choix B : je recrute massivement du personnel de santé pour augmenter les capacités de soins, et j'accède réellement aux besoins des soignants (salaires, organisation du travail, équipements...) qui se mobilisent en continu depuis 2015.

Pour l'Éducation Nationale :

- Choix A : je ne recrute surtout aucun personnel médico-social et je supprime encore des postes d'enseignant.es (- 7840 entre 2018 et 2022). J'en profite pour instrumentaliser le Grenelle pour imposer de nouvelles régressions (recrutement par le chef d'établissement, projet d'auto-flagellation, revalorisation cacahuète...), tout en augmentant en revanche les Recteur.rices (+843€/mois), Dasen (environ 468€), et Chef.fes d'établissements (25millions d'€ en 2 ans)

- Choix B : je recrute massivement des enseignant.es pour réduire les effectifs de classe et anticiper les besoins en remplacement, je revalorise tous les personnels (Enseignant.es, Aesh, Cpe, Asen...), je crée un statut digne pour les AESH, j'équipe les réfectoires, gymnases et salles en capteurs de Co2, purificateurs d'air...

Bon, on dirait bien qu'en plus des non-vacciné.es, notre Président est bien décidé à nous «emmerder, jusqu'au bout»³, nous aussi. Ce même président qui déclarait pourtant, le 15/12/21, : « Je pense que dans certains de mes propos, j'ai blessé des gens et je pense qu'on peut bouger les choses sans blesser des gens et c'est ça que je ne referai plus parce que, au moment où je l'ai fait, je n'ai pas mesuré que je blessais...Je garde la même

volonté de bousculer les choses, mais j'ai acquis beaucoup plus de respect pour chacun".



Dire une chose et faire son exact inverse, telle est leur rengaine. En 2022, Blanquer pourra se targuer d'avoir réussi cet exploit : avoir supprimé 7 840 postes dans le 2nd degré public (dont près de 800 en EPS) en déclarant dans le même temps que : « l'éducation est une priorité...chaque jour compte...la jeunesse est une priorité absolue...vive l'eps...l'école est fondamentale à notre pays ».

Dans notre académie bretonne, c'est plus de 360 postes qui auront été supprimés sur la même période.

L'année 2022 est une année décisive (élections présidentielle puis législatives). L'éducation peut continuer sur sa trajectoire moribonde en ouvrant une large place à la privatisation. Mais la prise de conscience de son importance durant la pandémie peut aussi permettre de l'engager sur une voie émancipatrice et hors du marché. Toutes les actions et mobilisations que nous porterons durant ces prochains mois feront pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Nous appelons chacun.e, par-delà les étiquettes partisans, à agir à tous les niveaux : dans son établissement, au CA avec les parents d'élèves, avec le Snep et ses alliés (Fsu, CGT, Solidaires..., associations progressistes...) pour peser positivement sur l'avenir de nos enfants, de nos élèves, de nos métiers, de notre école publique.

Sami HAMROUNI



¹ Alternatives économiques, 17-11-2021, [Combien de lits sont réellement fermés à l'hôpital ?](#)

² CGT, 28-12-2021, [« Forfait Urgences » : un nouvel obstacle à l'accès aux soins](#)

³ LCI, 05-01-2022, [Emmanuel Macron dit avoir «très envie d'emmerder les non-vaccinés »](#)

Bassin mobile ou *Savoir nager* playmobil ?

Le 26/11/21, R.Maracineanu, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée des Sports, était en visite à Callac (22) pour la promotion des bassins mobiles.

Sous la pression d'un nombre de noyades toujours trop important mais face à une pénurie d'infrastructures aquatiques pour apprendre à nager, de grands bacs « hors sols » doivent voir le jour à l'horizon 2024 dans le cadre d'un plan national d'investissement (200M pour 5000 équipements soit 40 000 euros par équipement, waouh !).

Applaudi et plébiscité par les acteurs.trices présent.es sur place, relayé médiatiquement, qu'en est-il réellement de ce nouvel équipement sportif du futur ? Est-ce que ce bassin hors sol peut s'apparenter à ce que nous appelons communément une unité de travail* ?

La surface (10mx 5m) et la profondeur (1m) de ce bassin, ainsi que le nombre d'élèves présents simultanément dans l'eau (8 élèves) sont des indicateurs suffisamment explicites: « non, ce type de piscine, ne peut en aucun cas se confondre avec à une UT ».



Alors oui c'est sûr, les 8 écolier.es présent.es dans l'eau (pendant que leurs camarades attendaient sagement dehors) se sont

Le SNEP Bretagne *Congrès SNEP* au congrès national du SNEP

Du 29 novembre au 3 décembre dernier, une délégation de 10 congressistes breton.nes a participé au congrès national du SNEP, à Porticcio, en Corse. Si la destination de travail laisse à chaque fois la même impression envieuse chez nos interlocuteurs.trices, c'est une toute autre semaine que la plage, le soleil et les pieds dans l'eau qu'ont vécue les militant.es. Emaillée par un certain nombre de cas positifs au Covid, la vie sur place a été pas mal réorganisée pour éviter la contamination massive (auto-test de tous les congressistes plusieurs fois dans la semaine, repas en décalé et par délégation, annulation de la venue des invités, de la soirée festive, ...).

Et puis, ce ne sont pas moins de 45h de débat et d'échanges en commission d'abord puis en plénière ensuite pour voter les mandats pour les 3 ans à venir, auxquels nous avons collectivement participé.

En prolongement des congrès départementaux et aca-

sans doute familiarisé.es un peu avec l'eau; mais on peut légitimement douter que les conditions soient réunies pour de réels apprentissages.

Bien que réduisant les temps de déplacement vers de vrais bassins, ce type d'équipement pose un autre problème et pas des moindres : il préempte une UT sur la programmation EPS. A Callac, le gymnase utilisé par les primaires n'était ainsi plus utilisable par les collégien.nes puisque le bassin mobile n'est pas installé en plus mais DANS un gymnase.

Le problème de l'implantation des bassins mobiles réside en la réduction du **Savoir Nager** pour tou.t.es à un « **Savoir Ne pas avoir peur de l'eau** » pour quelqu'un.es.

Aussi adapté (**et encore 8 élèves sur des classes de 24!**) soit-il, pour pouvoir faciliter l'appréhension des très jeunes du milieu aquatique, ce type d'équipement ne peut en rien répondre au Vrai problème National constaté et partagé de tou.t.es du piètre taux de réussite du Savoir Nager chez nos collégien.nes.

Ce nouveau coup de com' du gouvernement ne règlera malheureusement pas la question du savoir nager, ni en Bretagne, ni ailleurs. Ce n'est pas de baignoires géantes dont nos élèves ont besoin mais bien de 1 000 piscines au niveau national, et d'une véritable ambition nationale d'enseignement et d'apprentissage de la natation. Et il y a urgence !

Julien Le Caer



**Une unité de travail est un espace défini, aménagé permettant d'enseigner une APSA à une section, dans le respect des exigences fonctionnelles de l'EPS, sans être gêné par l'activité d'une autre section d'EPS.*

démiques, les discussions étaient organisées autour des quatre grands thèmes : Corpo - Educ - Sport - Syndicalisme mais aussi autour de focales plus précises : Education Prioritaire - Formation - Inclusion - Programmes/Certification - Projet d'Ecole - Laïcité.

A noter également que pour la première fois, deux textes spécifiques ont été travaillé : ils concernent la Bifurcation Ecologique et l'Egalité Femme/Homme. Cela prouve, s'il en était besoin, la prise de notre syndicalisme sur l'actualité et la réalité du terrain.

C'est donc bien fatigué.es, un peu covidé.es pour quelques un.es, que nous sommes revenu.es mais regonflé.es de convictions, de propositions et de questions à partager avec la profession.

Olivier LEROY



Syndiquons-nous, Groupons-nous !

**Ne jamais se résigner :
se syndiquer !**



« Un taux de syndicalisation élevé fait baisser les inégalités de revenu » (observatoire des inégalités). Depuis plusieurs années, un certain nombre d'analyses démontrent que le syndicalisme est un facteur de progrès social, n'en déplaise à certain.es.

Depuis le début de la crise COVID, les inégalités territoriales, sociales, scolaires, de santé, de revenu, d'accès à la culture, etc., se sont encore accrues de manière insupportable, et les services publics,

nos métiers, nos collègues, nos élèves, ne sont pas épargnés.

Le service public est notre bien commun, il pâtit pourtant depuis trop d'années de politiques inégalitaires, qui servent quelques intérêts particuliers. Avec nos adhérent.es, nous portons des revendications collectivement construites en faveur d'un service public de l'éducation, de l'éducation physique sportive et artistique, et du sport, de qualité pour tou.t.es, usagers et personnels.

En Bretagne, les ¾ des collègues ont pris part à cet en-

Infos Rupture Conventionnelle (RC)

Plusieurs d'entre vous s'interrogent et nous interrogent sur ce nouveau dispositif.

Une 60^{aine} de collègues, tous corps confondus ont postulé en 2021 pour environ 20% de réponses positives. Ce dispositif qui vise, à l'origine à accompagner la suppression de 120000 emplois en facilitant le départ d'agents de la fonction publique a été instauré par l'article 72 de la loi du 6 Aout 2019 de transformation de la Fonction Publique.

Ce dispositif s'applique à titre expérimental aux enseignant.es du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025. La RC résulte d'une convention librement signée par laquelle l'administration et un.e collègue titulaire ou CDI, conviennent d'un **accord commun** de la cessation définitive de leur relation de travail.

La rupture conventionnelle donne droit à une indemnité (ISRC) et à l'ARE (Allocation de Retour à l'Emploi).

Pour engager cette procédure, il convient d'adresser un courrier au Recteur d'Académie. Ce courrier doit rappeler le texte de loi autorisant cette demande et comporter suffisamment d'éléments et de démarches

gagement collectif : iels ont été un jour syndiqué.es au SNEP - FSU, et certain.e.s le sont toujours ! **Au 1er janvier 2022, 1 collègue sur 3 est syndiqué.e au SNEP - FSU ou renouvellera son adhésion.**

Mais toutes les bonnes choses ont une fin : les collègues non à jour de leur adhésion, reçoivent ici leur dernier bulletin. A toute frustration existe une solution : la ré-adhésion ! Adhérer avant le 31 janvier permet de bénéficier d'un crédit d'impôt (66% de son montant) pour l'année 2021. Il est possible d'adhérer en renvoyant la fiche syndic' (dernière page de ce bulletin) accompagnée de 1 à 5 chèques ou d'un RIB pour un prélèvement automatique (dernier encaissement en juin). Il est aussi possible d'adhérer en ligne sur le site du SNEP-FSU.

Et si chacun.e profitait des vœux 2022 pour inviter un.e collègue à se syndiquer ?

Se syndiquer est un acte politique (au sens noble du terme) ; ne pas le faire également !

(Sans ignorer pour autant, que dans certaines situations très particulières, l'aspect financier puisse prévaloir).

Anne COURTET



entreprises concernant votre projet professionnel futur. Nous insistons sur le fait que les demandes ne seront pas suivies d'effet si le projet professionnel n'est pas bien travaillé.

Dans un second temps, le Rectorat fixera un entretien préalable dans un délai compris entre 10 jours et un mois après réception du courrier.

N'hésitez pas à contacter les militant.es du SNEP-FSU Bretagne dès le début de votre procédure pour être conseillé.e et accompagné.e dans les démarches auprès de l'administration et lors des entretiens



Dès le 1^{er} entretien sont abordés :

Le motif de la demande et le principe de la rupture conventionnelle

La date envisagée de la cessation définitive des fonctions

Le montant envisagé de l'indemnité spécifique de Rupture conventionnelle (// Revenus N-1 !!) ☘

Les conséquences de la cessation définitive des fonctions

Il convient, donc, de bien se préparer !

Alain BILLY



En prise à une baisse régulière d'activité physique associée à une augmentation des comportements sédentaires (temps passé assis et absence de pratiques physiques et sportives, ...), en novembre 2020, l'ANSES a tiré la sonnette d'alarme en dressant le constat que 2/3 des jeunes français (11-17 ans) dépassent les seuils sanitaires d'inactivité physique et de temps sédentaire. Cette situation grave fait peser sur cette jeunesse une réelle réduction de son espérance de vie et la survenue d'une mortalité précoce. Les signes cliniques sont déjà là : obésité, hypertension, diabète amenant une augmentation sensible des risques de maladies cardiovasculaires.

Pour une France EN FORME

A l'initiative du collectif « Pour Une France en Forme », qui, dans le cadre de la réflexion concernant l'héritage des JOP 2024, juge urgent d'« inverser les courbes » d'évolution de la condition physique des collégiens français, l'équipe de recherche de l'Unité Inserm 1099 du CHU Pontchaillou de Rennes a été sollicitée. Sous la direction du Professeur François CARRE, Cardiologue au CHU de Rennes, soutenu et relayé par l'Inspection Pédagogique Régionale EPS, le projet de recherche « Inverser les courbes », concernant la condition physique des collégiens français vient d'être lancée dans trois régions françaises : Bretagne, Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec l'objectif de modifier les comportements de cette jeunesse, la recherche entend mesurer deux indicateurs de santé, composants majeurs de la condition physique que sont : la capacité aérobie (test navette Luc Léger) et la force musculaire de préhension (dynamomètre).

Au total, quelques 10 000 collégien.ne.s (environ 300 classes de 6^e pour la Bretagne) âgé.es de 10 à 13 ans vont participer à cette étude, encadré.es par leurs professeur.es d'EPS.

Divisé.es en deux groupes, l'un poursuivra les cours d'EPS de façon normale quand l'autre vivra durant 2x15 minutes/semaine pendant 7 semaines, un entraînement individualisé propre à développer les composantes de la condition physique.

A n'en pas douter cette recherche est intéressante et nécessaire pour la prise de conscience de la gravité de la situation. Elle doit servir à déclencher une modification à la fois des pratiques mais aussi entraîner un abandon des mauvaises habitudes prises depuis une vingtaine d'années par notre société. Le SNEP-FSU,

attaché depuis longtemps à cette problématique, pose un regard intéressé et vigilant sur ce que seront les retombées de cette recherche. Il a régulièrement proposé débats et échanges autour de la santé, de l'activité et de la pratique physique de notre jeunesse. La récente 2^{ème} semaine de l'EPS (novembre 2021) a, une fois de plus, mis en avant le sujet publiquement. Lutter contre la sédentarité, renforcer l'activité physique sportive devient une nécessité et en ce sens, le projet de recherche mené par le Professeur Carré est d'une utilité évidente.

Le SNEP-FSU y restera d'autant plus attentif, que nous connaissons le risque d'aboutir, malgré un constat partagé, à des propositions se révélant inopérantes et/ou parfois même porteuses de reculs inacceptables (cf 2S2C, *bouger 30mn*, ...).

Le SNEP invite donc les acteurs de ce projet : chercheur.euses, inspecteur.rices, enseignant.es, à éviter l'écueil de « l'hygiénisation » de solutions qui consisteraient uniquement en une activité quotidienne orientée autour de la mise en mouvement et le développement du souffle, tel que le ministre Blanquer le propose à travers sa communication « *Bouger 30 minutes par jour* ». Notre jeunesse mérite bien mieux qu'une telle proposition digne d'une médication pour personnes d'un âge avancé. La seule perspective de mobiliser son corps à des fins thérapeutiques ne peut pas nous satisfaire et c'est en cela que le SNEP affiche son ambition de 4h d'EPS sur toute la scolarité. Car ce temps d'EPS augmenté permettra, au-delà de la mobilisation corporelle nécessaire pour lutter contre la sédentarité, d'offrir des perspectives émancipatrices au travers de la découverte de son potentiel corporel, des acquis culturels nécessaires à la compréhension du monde et bien d'autres choses encore,...

Inverser les courbes, oui, bien évidemment mais augmenter l'épaisseur de celles-ci avec 4h également.



Olivier LEROY



Le 17/03/2021, le SNEP 56 était reçu en audience par le Conseil Départemental du Morbihan.

Mme PENHOUE (10e vice-présidente, déléguée à l'Education) et M. DELANOE (Directeur de l'Education, du Sport et de la Jeunesse) sont présents pour le Conseil Départemental.

F. BIOTTEAU, O. LEROY sont présents pour le SNEP 56.

Les situations d'urgence relatives aux équipements sportifs et identifiées par le SNEP Morbihan sont étudiées : Le collège Simone Veil d'Elven et la non fonctionnalité du préau sportif, le Collège Les Korrigans de Carnac et l'inadaptation des installations sportives, l'enseignement de la natation au collège de Joseph Kerbellec de Quéven, la situation au collège Guillevic de Saint Jean Brévelay et le projet de restructuration des bâtiments, le collège Beaumanoir de Ploermel et les conséquences de la construction du nouveau lycée sur l'occupation des installations municipales, la fermeture aux scolaires du terrain synthétique de Tréfaven à Lorient.

L'inadaptation des tarifs de location des piscines dans la Dotation d'Accès aux Equipements Sportifs du CD 56 est mis en avant par le SNEP :

Le SNEP rappelle les objectifs du projet académique avec 100% nageur, et ajoute également que le Guide équipements sportifs de l'Education Nationale « Accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires »

L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires



préconise que 8% des heures du temps total d'enseignement en EPS au collège soient consacrés à l'enseignement de la natation.

La plupart des collèges du Morbihan sont très loin de répondre à ces objectifs.

Le CD admet que la dotation de 20,64€ est clairement insuffisante.

Le CD mentionne que le sujet de la natation et des dotations d'accès va être étudié d'une manière globale par l'ensemble des collectivités territoriales au niveau Académique.

Le CD insiste sur le fait que les établissements scolaires ne doivent pas hésiter à prélever sur leurs fonds de réserve pour répondre à d'éventuels besoins de transport location supplémentaires à la dotation.

Par rapport à la non utilisation des Installations Sportives due à la crise Covid-19, le CD n'a pas prévu de différence de paiement des dotations d'accès mais étudiera au cas par cas si le besoin est remonté par les établissements scolaires.

Sur la problématique de la conception des équipements sportifs, le CD semble prendre en compte les référentiels SNEP (principalement grande salle). Il travaille en relation avec les mairies sur cette base. Mais il refuse de rentrer dans une réflexion plus globale sur la définition d'un cahier des charges précis et sur une réflexion concernant le conditionnement de son subventionnement au respect de certains principes de fonctionnalité. Le Maire reste le décideur principal.

Frédéric Biotteau



Stage TZR - Contractuel.les sur Rennes (22-35) et Quimper (29-56)

Le SNEP-FSU a organisé 2 stages en octobre dernier à l'attention des TZR et Non Titulaires, qui faisaient suite à celui de l'an passé annulé, conséquence des conditions sanitaires dégradées et du couvre-feu. En proposant 2 lieux différents, nous avons voulu permettre la rencontre (empêchée depuis 18 mois) et être au plus proche des collègues.

Nous avons pu échanger sur un temps commun pour expliquer la phase d'ajustement et les affectations de la rentrée. Moment fort entre les participants et les animateurs pour faire comprendre la mécanique. Ensuite, deux temps séparés pour répondre à chaque groupe sur les questions de droit, d'indemnités plus ou moins spécifiques selon le statut et aussi continuer à avancer sur des revendications, afin d'améliorer les affectations et/ou leurs conditions de remplaçant-es.

Ces revendications visant des améliorations sur le déroulé des carrières des TZR (prise en compte de la spécificité de la fonction TZR lors des PPCR), leurs mutations (demande de bonifications plus importantes à l'intra comme à l'Intra) et sur le traitement des contractuels (conditions de travail, recrutements, titularisations...) ont été portées par le SNEP Bretagne au Congrès National et retenus dans les mandats du SNEP qu'il portera vers l'administration.

En tout, 28 collègues (22 TZR et 6 ANT) rencontrés, satisfaits des journées et des apports faits par le SNEP. Certains, principalement des non titulaires, ont même demandé quand était prévu le prochain stage sur ces questions de droits.

Anne GILET, Benoit LE GLEAU, Youenn MOAL

Corpo





Stage Muts inter sur Brest (29-56) et Rennes (22-35)

Corpo

Là encore 2 lieux, pour être au plus proche des jeunes collègues (Rennes et Brest). Une écoute très attentive et des questions très pertinentes sur la problématique des mutations de leur part. 21 stagiaires sur les 2 sites.



Des commissaires paritaires sur chaque site pour les accompagner tout au long du processus de mutation, répondre à toutes leurs questions et, même, anticiper la suite en leur présentant les conditions de vie en région parisienne.

Alain BILLY, Nico PIRAS pour Brest Anne GILET, Guillaume CHICOT, Etienne ALLOT pour Rennes

Egalité entre les femmes et les hommes : Le SNEP - FSU Bretagne engagé !

Egalité Professionnelle

Aujourd'hui, l'égalité entre les sexes est affichée comme étant une priorité nationale par le gouvernement et avait été déclaré grande cause nationale du quinquennat (budget interministériel de 420 millions d'euros en 2018)... Or, les politiques publiques ne vont guère plus loin qu'un affichage. Les budgets ne sont pas à la hauteur des enjeux !!

Les inégalités demeurent.

Bien que l'Egalité entre les femmes et les hommes soit écrite dans le code de l'éducation et dans la loi, nous ne pouvons que constater encore l'existence de nombreuses disparités.

Dans la Fonction publique et l'Education nationale, les inégalités salariales et professionnelles demeurent malgré ces obligations légales, avec un écart de 12,3 % sur les salaires. Dans l'éducation Nationale, au global un homme est rémunéré 16 % de plus qu'une femme. En outre, de grandes différences dans la proportion hommes/femmes dans certains métiers (71% des enseignants sont des femmes en 2019), fonctions et responsabilités perdurent.

Les avancements de carrière ne sont pas non plus les mêmes.

Mais qu'en est-il en EPS ? Contrairement à nos collègues des autres corps, il existe une sur-représentativité masculine au sein des STAPS (74% d'étudiants contre 26% d'étudiantes) et donc par conséquent chez les profs d'EPS. Comment y remédier et retrouver un meilleur équilibre ? Comment lutter contre ce stéréotype et cette représentation sexuée de nos métiers qui tend à s'amplifier ? Pour que, notamment, le « modèle » ne devienne exclusivement masculin et pour que, entre

quand je serai grande



je serai prof d'eps

autres, les jeunes collégiennes et lycéennes puissent se projeter dans nos métiers ?

L'égalité entre les hommes et les femmes s'est construite récemment et à la suite de luttes féministes et syndicales.

C'est pour cela, qu'un plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été mis en place et doit être décliné dans chaque académie en s'appuyant sur 5 axes :

- 1- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité.
- 2- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles.
- 3- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière.
- 4- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnel et personnel.
- 5- Prévenir et traiter les actes de discrimination, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

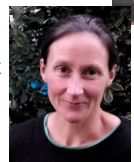
Dès fin janvier, l'académie de Rennes met en place ces 5 groupes de travail, tous corps confondus, auxquels participera le SNEP-FSU au sein de la délégation FSU, pour formuler des pistes de progrès. Nous vous tiendrons informer des avancées sur le sujet.



Virginie Gayic



Rozenn Herroux



Santé

Les ENSEIGNANTS d'EPS FACE AUX RISQUES DU METIER dans une société en mouvement et dans un rapport hiérarchique mouvant !

Corpo

Mises en cause infondées, Dépôt de mains courantes, Conflits avec des parents, conflits avec l'administration locale de l'établissement, ...

Depuis la rentrée 2021, plusieurs enseignant.es d'EPS, de notre académie, ont été confronté.es, dans l'exercice de leurs fonctions au sein de leur établissement, à ces situations à des degrés divers et variés.



Le SNEP-FSU ne peut que déplorer de tels faits quand ils sont avérés et la profession ne peut que pâtir de ces situations, qui sont en contradiction avec la déontologie professionnelle.

Mais dans la quasi-totalité des cas ce n'est pas de cela dont il s'agit !

Il ne s'agit souvent que de comportements liés à des ressentis d'élèves, souvent amplifiés par l'entourage familial, l'actualité, les réseaux sociaux..., mais qui peuvent aussi surgir par une volonté de « règlement de comptes » d'élèves protestant contre les exigences éducatives du professeur, contre les sanctions qui peuvent les concerner à la suite de comportements inadéquats, ou encore suite à des emballements collectifs. Certaines situations conflictuelles d'établissement peuvent-elles aussi contribuer à l'émergence de ces situations.

Enfin le contexte actuel dans la société et dans nos établissements, accentué par la crise sanitaire, amplifie et contribue nous semble-t-il à une crise de confiance à l'égard de l'institution scolaire et à une perte de repères collectifs autour de ces questions toujours très épineuses de rapport à l'autre, au corps, à l'autorité.



La circulaire n°2004-138 du 13.07.2004 informait d'ailleurs sur ces gestes professionnels spécifiques qui peuvent « donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause (...) alors qu'ils résultent le plus souvent d'actes d'intervention directe de l'enseignant envers un ou des élèves en vue d'assurer leur sécurité ou

la réussite de leurs apprentissages. »

Le SNEP-FSU demande que ces recommandations soient réévaluées et renforcées.

Cette recrudescence de situations ainsi que leur motif nous interpellent et nous interrogent.

Certains ont été visés par une plainte ou par un dépôt de main courante en gendarmerie. Avant d'être confrontés à ces réalités, ces collègues étaient, légitimement, convaincus que « cela n'arrivait qu'aux autres ». Ils ont été confrontés à ces risques du métier et à des conséquences qu'ils n'avaient pas imaginées.

Le suivi de ces situations et l'accompagnement des collègues dans ces épreuves nous montrent que 2 choses sont primordiales :

- Le traitement par le chef d'établissement dès les prémices de ces situations.

Le SNEP-FSU Bretagne intervient à chaque entrevue auprès du Recteur afin qu'il **produise pour sa part une Instruction** à l'intention des Chefs d'Etablissements pour qu'un **vademecum** spécifique au traitement de ces questions soit confectionné et leur soit adressé comme une marche à suivre dès l'apparition de ces situations.

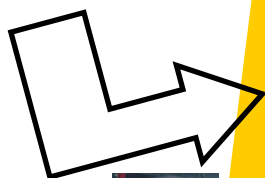
- La connaissance fine des collègues de leurs droits en termes de responsabilité et de sécurité des élèves.

Nous vous proposons, donc, **2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à tou.tes et animées par Jean FAYEMENDY, responsable national du secteur Action juridique du SNEP-FSU** autour de ces questions :

- Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte, à la suite d'un accident d'élèves en EPS ... Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?
- La gestion des vestiaires, des déplacements en EPS et en AS, la sécurité des installations...
- Le règlement intérieur de l'AS, le protocole local de soins et d'urgence en EPS et en AS...

- La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des atteintes sexuelles...
- La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces...
- La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents...
- Des collègues sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés...

déplacements
métier
sanctions
risques
conflits
sorties
accidents
menaces
agressions
violence
responsabilité
juridiction
équipements



Alain BILLY

Le SNEP-FSU Bretagne vous propose
2 stages académiques
« Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs d'EPS »
animé par Jean FAYEMENDY, responsable national
du secteur Action Juridique du SNEP-FSU

A Rennes (Dpt 22 et 35) :
Lundi et Mardi 21 et 22 Mars 2022
A Châteaulin (Dpt 29-56) :
Jeudi et vendredi 24 et 25 Mars 2022

Toutes les infos sur www.snepfsu-rennes.net/stages/la-liste-des-stages-2/#

Horizontalité / Verticalité ou les équipes Jeunesse et Sports en décalage à l'EN

Jeunesse et Sports



Nous sommes passés d'un pôle éducatif (MEN-MESR-MJS) avec un adossement de Jeunesse & Sports (JS) à l'EN à une intégration ap-

pliquant la verticalité et la rigidité hiérarchique de l'EN aux méthodes horizontales et adaptables des équipes JS.

La prudence s'impose.

Un exemple troublant : l'arrivée de JS 35 à l'EN 35.

Le SDJES 35 (Service Départemental Jeunesse Engagement Sports d'Ille et Vilaine) a été accueilli (12 personnes restantes sur 20 transférées en DDCSPP 35 en 2009) à la réunion de rentrée des personnels de la DSDEN. Le DASEN, notre chef placé sous le Recteur, a eu des paroles bienveillantes et a formulé de nombreux remerciements aux personnels de l'inspection d'académie avec cette crise covid.

A mi-réunion, suite à un bruit et un sms, le DASEN est sorti avec quelques collaborateurs laissant sa Secrétaire Générale poursuivre. A son retour, il a voulu rassurer l'assemblée en signalant que la standardiste était prise en charge psychologiquement.

Surprenant et mystérieux.

En fait, cette collègue de l'accueil à l'Inspection Académique voulait mettre fin à ses jours.

Un rassemblement de soutien à la collègue a été organisé auquel étaient présents plus de 150 personnes :

16 personnel d'entretien, inspecteurs.trices, profes-

seur.es et administratif.ves.

Sans aucun doute, les conditions de travail de cette collègue ont servi son mal-être, des conditions décrites comme stressantes, oppressantes reflétant un management de type New Management Public, malheureusement.

Cette problématique et les nombreuses difficultés pointées par nos nouveaux collègues à la réunion de rentrée (violences au téléphone, ordinateurs obsolètes, absence de restauration, problème de stationnement en centre ville, ...) n'ont rien d'accueillantes.

La **bienveillance** et les mercis conduisent à l'**ironie** me disait un IEN à la manif'.

Les bonnes intentions, si elles restent de façade, ne suffiront pas. L'accueil de JS à l'EN doit **respecter nos missions, nos métiers et nos méthodes** de développement de projet pour réaliser les missions SJEPVA d'Etat et d'intérêt général.

JS même avec un E qui n'a pas lieu d'être (le E de Engagement que les bénévoles et les jeunes impliqués n'ont pas attendu !) doit garder son **autonomie** de fonctionnement et retrouver un MJS de **plein exercice** au sein d'un pôle éducatif interministériel.

Ce service public auquel l'Etat ne consacre que 0,15% de son budget a besoin de vraies mesures pour accomplir ses missions SJEPVA et d'un fonctionnement moins vertical, inopérant pour le moment.

A **se rassembler** (réunions, élections, manifestations) pour le signifier.



Pierre-Yves Doré

#stapsoubliés : L'UFRSTAPS de Rennes à la tête d'un mouvement national

STAPS



Tout le monde a salué à quel point le mouvement rennais a provoqué des prises de consciences et des dynamiques d'échanges qui semblaient endormies en STAPS. L'isolement, l'attentisme, voire parfois l'apathie des étudiant.es et des personnels restent le premier obstacle à lever pour se mobiliser. Le problème est pourtant criant, les STAPS manquent de postes (EPS/EC/Biats), de salles de cours et d'installations sportives.

LES STAPS À RENNES EN 2022 : SYMBOLE D'UN ABANDON

UN TAUX D'ENCADREMENT INDIGNE

Source : Direction du Staps

Source : MESRI-DGESIP/DGRI-SIES



LE RÈGNE DE LA PRÉCARITÉ

LES PROMESSES NON TENUES



DES POSTES PROMIS MAIS JAMAIS AFFECTÉS...



#14Postes
#StapsOubliés

Un sous encadrement massif. Les effectifs à Rennes ont été multipliés par 2,4 depuis 2008. On constate depuis 2010 un décrochage entre l'augmentation des effectifs étudiant.es et ceux des enseignant.es. Aujourd'hui, l'UFRSTAPS compte 37 enseignant.s-chercheur.es, 23 enseignant.es du second degré et 17 personnels administratifs. A ces titulaires s'ajoutent de plus en plus de contractuel.les : 7 000 heures par an assurées par des vacataires (et plus de 6 000 heures complémentaires effectuées par les titulaires). Le « taux de couverture » en STAPS à Rennes 2 est de **44 étudiant.es par enseignant.e titulaire**, quand il est de 35,3 en moyenne en France. C'est en équivalent temps plein, environ **14 postes** d'enseignant.es et d'enseignant.es-chercheur.es qui manquent actuellement.

Une usure des personnels et une formation dégradée. Au printemps 2021, les difficultés des personnels de l'UFRSTAPS remontent à la direction : cinq alertes au CHSCT ont ainsi été identifiées, et neuf demandes de consultations individuelles ont été enregistrées auprès de la médecine du travail. On y note : souffrance physique et morale, conditions de travail dégradées, surcharge de travail, manque de moyens

DANGER!

humains pour exercer les missions de service public, comportements d'usagers inadaptés. Simultanément, la qualité de la formation des étudiant.es se dégrade : amphibondés avec des étudiant.es assis.es dans les escaliers, groupe de TD à 40, cours prévus dans la maquette mais non assurés, problèmes de communications, faiblesse du suivi des étudiant.es...

Un mouvement local qui cherche des réponses...

Auprès de l'Université de Rennes 2 : un léger rattrapage a eu lieu sur 2018-2020 par l'octroi de 5 postes de titulaires (2 enseignant.es-chercheur.es, 2 enseignant.es du second degré et 1 BIATSS), mais les négociations avaient débouché sur 7 postes (2 postes volatilisés). Depuis, plus rien. L'autonomie des universités ne facilite pas les choses, car l'UFRSTAPS se retrouve en concurrence avec les autres UFR de l'université qui ont également des besoins. La responsabilité est renvoyée vers le rectorat et le ministère.

Auprès du Rectorat et du ministère : en septembre 2021, suite à la décision collective des responsables pédagogiques de démissionner, la rentrée n'a pas eu lieu. Le recteur se déplace à l'UFRSTAPS... pour noyer finalement l'affaire dans un vague projet d'évaluation des besoins et rejeter la responsabilité vers l'Université. Le ministère renvoie les discussions budgétaires au niveau local dans des « Dialogue Stratégique de Gestion ». La boucle est bouclée d'une politique nationale, localement inégalitaire, suite logique de la loi d'autonomie des Universités de 2008.

De mouvements locaux en mouvements nationaux, le SNEP et le SNESUP ont toujours maintenu le lien entre les acteurs.trices (C3D, ANESTAPS) afin de converger, le 24 novembre, vers une action nationale avec présence devant l'assemblée nationale de représentant.es de plusieurs STAPS et d'élus.es nationaux venus apporter leurs soutiens au mouvement. La lutte n'est pas terminée.

Jérôme VISIOLI

Samuel LEPUISSANT



Rendez-vous de Carrière (RDVC)

Corpo

La CAPA « Examen des recours RDVC 2020-2021 » va se tenir fin Janvier (Vendredi 28 Janvier à 14h).

Elle concerne les collègues qui ont eu un RDVC en 2020-2021 et qui ont porté recours d'abord gracieux auprès du

recteur puis, faute de réponse positive ont saisi la CAPA.

L'occasion de faire un rapide rappel sur le déroulé concomitant des campagnes 2020-2021 et 2021-2022 et le fonctionnement des RDVC (6ème, 8ème afin que 30 % d'entre eux bénéficient d'une accélération de carrière d'un an et reproduit au 9ème échelon dans la perspective du passage à la hors classe, grade désormais accessible à toutes et tous avant la fin de carrière) rythmant le déroulé de nos carrières depuis les accords PPCR de 2017.

DATES		Campagne 2020-2021 Pour Promotion 2022	Campagne 2021-2022 Pour Promotion 2023
JUIN	Message électronique vous informant d'un RDVC l'année scolaire à venir.		
Du 01/10 au 31/05	Plage de RDVC (Rattrapage possible SEPTEMBRE)		Actuellement ↩
A partir du 15/06	Réception via SIAE du compte-rendu de RDVC : • Grille d'items de l'évaluation • Avis littéraux (IPR + CE) • Possibilité de formuler vos observations sous 15 jours (2000 signes maxi).		
Le 15/09	Réception de l'appréciation finale du Recteur (Excellent, TS, Satisfaisant, À consolider) et début éventuel de la procédure de contestation.		
A partir du 15/09	Phase de recours en 3 étapes : • Recours gracieux • Réponse de l'administration • Saisine de la CAP compétente		
Janvier/Février	Réunion des Commissions administratives paritaires qui étudient les contestations d'appréciations finales des RDVC	Actuellement ↩	
Mars à Juin	Promotions d'échelons et Promotion à la hors classe. Barème tenant compte des appréciations finales	Aucune transparence : aucune vérification par les élus des personnels n'est désormais possible depuis la suppression des CAPAS Promotions.	

Déroulé du RDVC :

Un RDVC se déroule en trois phases :

- ↪ Une visite en situation professionnelle type « leçon »
- ↪ Un entretien avec l'IA-IPR EPS
- ↪ Un entretien avec le ou la chef.fe d'établissement.

Les deux évaluateurs primaires peuvent être présents lors de la visite.

Les entretiens doivent se dérouler dans les 6 semaines qui suivent la visite. Usuellement, l'entretien avec l'IA-IPR se fait dans la foulée de la visite en situation, mais l'entretien avec l'autre évaluateur ne doit pas se tenir sur la même journée. Aucun cadrage n'est donné pour la durée des entretiens. À l'issue du RDVC, un compte-rendu doit être remis au collègue.

N'hésitez pas à prendre des notes le jour J pour pouvoir, le cas échéant, formuler des observations à réception du CR le 15 Juin.

Pour les **TZR**, Si vous êtes affecté.e sur une suppléance de courte, moyenne ou longue durée, vous passerez l'entretien de votre RDVC avec le chef d'établissement de votre lieu d'exercice principal. Sans affectation, c'est le CE de votre établissement de RAD qui se chargera de mener cet entretien.



Phase de recours :

👉 A compter du 15/09 : 30 jours pour lancer un recours gracieux : un courrier au Recteur (au Ministre pour les agrégé.es) à envoyer par mail à la DPE (au MEN pour les agrégé.es)

👉 À réception de votre courrier, l'administration a 30 jours pour vous répondre et modifier ou non l'appréciation finale du Recteur. L'absence de réponse est considérée comme un refus.

👉 À réception de la réponse de l'administration (ou à l'expiration du délai de 30 jours), à nouveau 30 jours pour saisir la Commission Administrative Paritaire compétente.

Les élu.es du SNEP-FSU y siègent et pourront alors pour défendre votre dossier.

Gains possibles :

👉 Échelon 6 : 1 an d'accélération de carrière (2 années dans l'échelon au lieu de 3)

👉 Échelon 8 : 1 an d'accélération de carrière (2,5 années au lieu de 3,5)

👉 À partir de l'échelon 9 : accélération de carrière liée à la date du passage à la hors classe

N'hésitez pas à contacter les militant.es du SNEP-FSU Bretagne pour être conseillé.e et accompagné.e dans les démarches auprès de l'administration ⚠️

Un prochain Groupe de travail courant Janvier dressera le bilan de la campagne 2020-2021. Nous vous tiendrons informé.es.

Alain BILLY



**METS DU SNEP
DANS TA VIE**

Bon, le ministère n'a pas annoncé le 19 novembre au soir que les

La semaine de l'EPS en Bretagne : un pas de plus a été fait

4h d'EPS

Du 15 au 19 novembre, au sein d'une campagne d'envie nationale, nous avons organisé et fait vivre cette 2^{de} édition de « la semaine de l'EPS ». L'objectif étant de rendre plus visible et accessible, notamment pour l'opinion publique, nos propositions visant à proposer plus et mieux d'EPS, de Sport Scolaire et de Sport pour tous à la jeunesse de notre pays. Avec l'ambition 1^{ère} de généraliser les 4h d'EPS (actuellement en 6^{ème}) à tous les élèves de l'école au lycée.

De façon plus visible et stratégique durant cette semaine : nous avons ainsi contacté les fédérations de parents d'élèves, nos collègues de l'Unss ; sollicité les élu.es locaux (Conseil régional et départementaux), interpellé les élu.es nationaux (député.es et sénateur.rices) par mail ou par téléphone ; informé les médias ; apostrophé les gens place de la République à Rennes avec notre mosaïque de revendications (parce que c'est dans la rue que ça se passe...) .

La participation du plus grand nombre reste toujours une question centrale pour notre fonctionnement syndical. Si l'action dans la rue, le jeudi 18 novembre, a principalement mobilisé les militant.es en 1^{ère} ligne (équipes départementales ou académique du Snep Bzh), la construction de la mosaïque des 4h a recueilli de jolis souhaits et des envies de collègues d'EPS de toute l'académie. Et nous tenons ici à en remercier chacun.e.

horaires passeraient à 4h pour tous.tes, certes. En même temps, au regard des attaques et manipulations que l'EPS encaisse depuis bientôt 5 ans (baisse des postes, des horaires, suppression des + en EPS, fin des référentiels nationaux au bac, 2S2C, bouger 30mn, élèves et enseignant.es en EPS méprisées durant le Covid...), nous n'attendions pas des merveilles de ce ministre... Et puis surtout, nous savons que cette forme de mobilisation médiatique produit ses effets davantage sur le moyen et long terme. Et en période de campagne d'élections présidentielle puis législative, cela n'est pas à négliger.

Aussi, si cette semaine fut l'équivalent d'un projecteur rendant visible nos revendications et notre potentiel de mobilisation, il ne tient qu'à chacun.e d'entre nous de prolonger et intensifier cet éclairage par une mise en lumière quotidienne !

L'interpellation des député.es et sénateur.rices, qui a déjà produit des effets significatifs, peut se poursuivre. De même que la diffusion de nos analyses et propositions aux représentants de parents d'élèves (dans chacun de nos établissements, par la section syndicale locale Snep et/ou les membres du CA) gagnerait à être systématisée.

Rome ne s'est pas construite en un jour et on ne fera pas progresser l'EPS avec une seule semaine d'action. Si elle nous semble utile et nécessaire, elle ne suffit évidemment pas. Le Snep-Bzh peut allumer un projecteur mais c'est avec la lueur de chacun.e d'entre vous qu'on réussira à ouvrir un chemin plus lumineux.



Je flashe pour
interpeller en 3 clics

Sami HAMROUNI



<http://www.snefpsu.net/PLF2022/>

Adressez tout à



2021-2022

22/ Virginie GAYIC, 13 rés Le balcon du Val, 22100 QUEVERT
29/ Benoit LE GLEAU, Lieu dit Kergalan, 29720 PLOVAN
35/ Anne COURTET, 8 rue de la huguenerie, 35000 RENNES
56/ Fanny MOUTON, 6 rue M.A. Jubier, 56100 LORIENT

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Établissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de jeune fille			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
				Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Mail			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone fixe			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire	
Téléphone portable			Disponibilité	Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") ☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature

Cotisations SNEP-ESU METROPOLE 2021-2022

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon																	
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11							
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS					100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €							
	Prof EPS classe normale biadmissible							152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €							
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe – PCEA Hors Classe					202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €											
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.					238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €											
	CE						120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €							
	CE Hors Classe							178 €	188 €	213 €	229 €												
	CE Classe Ex.					213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €												
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11							
Catégorie professionnelle	Agrégré - CTPS					110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €							
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe					259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €												
	Catégorie / échelon					1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.					285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €											
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut. <table border="1"> <tr> <td>Inférieur à 1001 € → Groupe 1</td> <td>59 €</td> <td>Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4</td> <td>103 €</td> <td>Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6</td> <td>132 €</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2</td> <td>73 €</td> <td>Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5</td> <td>117 €</td> <td>Supérieur à 2 000 € → Groupe 7</td> <td>146 €</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3</td> <td>88 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>					Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €				
						Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	132 €												
						Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	73 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	117 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	146 €												
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €																					
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe					100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					44 €	Abonnement Bulletin Non syndicaux 60 € Institutions/Associations 60 € Etudiants STAPS 20 €										
	Agrégré stagiaire sur 1er poste					110 €	Contractuel alternant et autre (CDD)					20 €											
Congé parental - disponibilité					46 €	Congé de formation					102 €												
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.						Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.																	
Catégorie professionnelle	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source						Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4					94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8					148 €					
						51 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5					103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9					160 €					
						68 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6					117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10					168 €					
						83 €	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7					134 €											

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements	Indiquez le 1er mois de prélèvement	
PRELEVEMENT MANDAT SEPA Single Euro Payments Area En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.		
Nom		
Prénom		
Adresse		
Compl. d'adresse		
CP - Ville		
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →		

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51.68 €.